



30 ans du bac pro : la ministre annonce plusieurs mesures

La formation en alternance, ce n'est pas que l'apprentissage en CFA, c'est aussi l'ensemble des formations offertes dans les lycées professionnels. C'est en substance le message qu'a voulu faire passer la ministre lors de la journée « portes ouvertes » des LP le 29 janvier. Message positif qui était accompagné de l'annonce de plusieurs mesures « pour revaloriser la voie professionnelle et donner toutes les chances de réussite aux jeunes qui choisissent cette modalité de formation ».

Quelles sont les mesures annoncées pour la rentrée 2016 ?

1. Création d'une semaine de préparation à l'arrivée en entreprise pour les élèves de seconde pro.
2. Labellisation de 10 nouveaux campus des métiers.
3. Création de jumelages entre les collèges, les LP et les CFA.
4. Création des journées d'accueil et d'intégration dans tous les LP en début de formation en alternance.
5. Création d'une période de consolidation et de confirmation de l'orientation avec possibilité de changer d'orientation jusqu'aux vacances de la Toussaint pour tous les jeunes entrant dans une formation en alternance.
6. Réflexion sur la problématique d'affectation des ex contractuels nouvellement lauréats du CAPLP.

Et à la rentrée 2017, création de 500 nouvelles formations en LP (1000 postes de PLP) dans des « secteurs porteurs » en collaboration avec les régions.

Avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa se réjouit que la ministre fasse la promotion de l'enseignement professionnel au sein des lycées professionnels. Rappelons qu'ils forment près de 700 000 jeunes et qu'un tiers des bacheliers sont des bacheliers pro. Rappelons aussi que tous ces jeunes sont formés en alternance et qu'ils sont donc aussi capables de répondre aux attentes des entreprises que leurs camarades formés en apprentissage.

Les mesures annoncées pour la rentrée 2016 ont été évoquées lors des échanges conduits avec les organisations syndicales dans le groupe de travail « seconde professionnelle ». Les journées d'accueil, la semaine de préparation à l'arrivée en entreprise et les partenariats collèges-LP sont des dispositifs qui existent déjà dans de nombreux LP. La ministre veut procéder à leur généralisation. Dont acte.

En revanche, la possibilité d'une réorientation jusqu'aux vacances de la Toussaint ne sera pas simple à mettre en œuvre. Le ministère précise que « *concrètement, un élève qui s'aperçoit qu'il s'est manifestement trompé d'orientation pourra, jusqu'aux vacances de la Toussaint, à sa demande et sur proposition de l'équipe pédagogique de son lycée, changer d'orientation. Il aura le choix entre choisir un autre secteur professionnel enseigné en alternance, une réorientation en lycée général ou en lycée technologique. Dans toute la France, une nouvelle campagne d'affectation permettra ainsi de trouver des places à ces élèves dans d'autres établissements que ceux vers lesquels ils avaient été orientés.* » On imagine bien que quelques cas ponctuels pourront trouver une réponse dans ce cadre, mais lorsqu'on connaît les contraintes des capacités d'accueil sur l'affectation, cette disposition ne pourra être que d'une portée limitée. Il serait très dommageable de laisser entendre aux élèves et à leurs familles que l'entrée en voie pro est une période d'essai généralisée. Cela pourrait se traduire par un manque d'engagement des élèves à l'entrée dans la formation et par un fort sentiment d'injustice s'ils ne peuvent finalement pas changer d'orientation alors qu'ils le souhaitent.

Le SE-Unsa accueille favorablement l'annonce de la création de 1000 postes en LP à la rentrée 2017. Mais beaucoup de questions sont en suspens.

Les 500 « nouvelles formations » correspondent-elles à de nouveaux diplômes, à une augmentation des capacités d'accueil de sections existantes ? Quelles sont les filières et les formations concernées ?

Quel calibrage des recrutements et des flux académiques afin d'anticiper sur la carte des formations ?

2017, c'est demain et de nombreuses décisions doivent être prises maintenant pour que ces créations soient effectives.

Le SE-Unsa apprécie par ailleurs le souci exprimé par la ministre concernant la situation des ex-contractuels nouvellement titularisés. Il est plus que temps d'humaniser l'affectation de ces collègues en prenant mieux en compte leur situation personnelle. Le SE-Unsa porte cette revendication depuis longtemps et sera donc attentif à ce que cette annonce aboutisse à une amélioration de la gestion de ces personnels.